

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2022

Date de convocation du Conseil Municipal	: 07.03.2022
Date d'affichage du compte-rendu	: 15.03.2022
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	: 27
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés	: 25

Le quatorze Mars deux mille vingt-deux, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Fabrice **MICHELET** Maire, M. Christian **AUBERT** 1^{er}Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** 2^{ème} Adjoint, M. Jean **WAROUX** 3^{ème} Adjoint, Mme Sophie **ROBION** 4^{ème} Adjoint, M. Patrick **PETIT** 5^{ème} Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6^{me} Adjoint, M. Claude **PAPOT** 7^{ème} Adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8^{ème} Adjoint, Mme Amanda **HOLMES**, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Patrick **COIRAUXT**, M. Christian **GOUJEAU**, M. Pascal **TRUTEAU**, Mme Hélène **ACE**, M. Frédéric **WATTEBLEED**, M. Pascal **QUINTELIER**, M. Rodolphe **FOURRÉ**, M. Patrice **BAUDOUIN**, Mme Angélique **BOURSIER**, Mme Christelle **BIET** et Mme Marie **KOHLER**.

ETAIENT ABSENTS : Mme Monique **PARICHAUT**, Mme Patricia **DUFOUR** et Mme Claire **DURQUETY** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieux et place à Mme Amanda **HOLMES**, Mme Christelle **BIET** et Mme Marie-Claire **VEQUE** ainsi que M. Alain **HURIEZ** et M. Henri **MOINARD** non représentés

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Angélique **BOURSIER**

Monsieur le Maire accueille l'assemblée et se réjouit de revoir les visages de chacun du fait de l'assouplissement des règles sanitaires. Il annonce le retrait du point 15 de l'ordre du jour, le document transmis avec la convocation n'ayant pu être ouvert par les élus.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2022.

Quelques interventions quant à la rédaction de ce compte rendu :

- Marie Kohler signale que l'aspect anonymisé du précédent compte rendu a été évoqué au cours de la séance du 14 février 2022 et n'est pas retranscrit dans le compte rendu.
- Au sujet du rapport de la commission Patrimoine, la rénovation d'une façade du Châtelet est mentionnée. Marie Kohler demande à quoi correspond ce point. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de la tour carrée à gauche du château, rénovée en 1991 et 1995.
- Jean Waroux signale que le point relatif aux horaires scolaires dans les questions diverses, manque de clarté. Il est rappelé que la compétence scolaire est une compétence communautaire.

Le compte rendu de la séance du 14 février 2022 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que les documents relatifs aux comptes et l'analyse financière de la commune ont été transmis aux élus. En séance, la présentation sera donc synthétique. Un budget doit se lire en tendance en lien avec des évolutions. Les élus sont invités à poser toutes les questions qui sont les leurs au cours de la présentation.

Christian Aubert présente les Comptes Administratifs de chaque budget qui seront soumis au vote de l'assemblée en l'absence du Maire, ordonnateur des écritures effectuées, qui quittera donc la salle.

Le Maire participera néanmoins au vote des Comptes de Gestion émanant du Trésorier de la collectivité.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET SPIC RÉSEAU DE CHALEUR.

Ce budget n'a pas été exécuté dans sa globalité. En 2021, l'écriture concernant la dotation aux amortissements n'a pas pu être réalisée.

L'excédent de fonctionnement à la fin de l'année 2021 était de 6.952,01 euros. Si l'intégralité du budget avait été exécutée, la commune bénéficierait d'un excédent similaire.

Pour la section d'investissement, le montant de 9.424,44 euros correspond au remboursement du capital des emprunts. Le budget principal a abondé ce budget, d'une avance remboursable, pour trésorerie, de 50.000 euros

Il est rappelé que la chaleur est vendue actuellement à la commune, à l'EHPAD et à la mairie.

Après l'exposé des écritures et des résultats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le compte administratif 2021 du budget SPIC Réseau de chaleur à l'unanimité ainsi synthétisé :

	Recettes	Dépenses	Résultat 2021	Résultat reporté	Résultat cumulé 2021
Fonctionnement	58 458,23 €	51 506,22 €	6 952,01 €	0,00 €	6 952,01 €
Investissement	50 000,00 €	9 424,44 €	40 575,56 €	0,00 €	40 575,56 €
		Résultats cumulés	47 527,57 €		47 527,57 €

Le Conseil Municipal valide le compte de gestion 2021 du budget SPIC Réseau de chaleur à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET DE LA GARENNE.

Christian Aubert explique que le budget de la Garenne de Javarzay est un budget de gestion de stock. Lorsque le lotissement a été créé, la commune a investi dans le terrain. Au fur et à mesure des ventes, elle se libère de ce stock. Au 31 décembre 2020, le stock d'entrée était de 413.000 euros, auquel s'ajoutent les dépenses et recettes de l'année. Les seules opérations comptables réalisées sur ce budget correspondent à des frais bancaires pour un prêt contracté en 2021 et les intérêts liés à ce prêt.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas eu d'opération. La campagne de promotion décidée au mois de décembre 2021, sera lancée à compter de la fin du mois d'avril 2022.

Après l'exposé des écritures et des résultats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le compte administratif 2021 du budget de la Garenne à la majorité (1 abstention)

	Année 2021	Résultat antérieur 2020	TOTAL CUMULE
FONCTIONNEMENT			
Recettes	416 879,36 €	- €	416 879,36 €
Dépenses	416 879,36 €	3 139,29 €	420 018,65 €
RESULTAT	- €	- 3 139,29 €	- 3 139,29 €
INVESTISSEMENT			
Recettes	713 614,36 €		713 614,36 €
Dépenses	715 396,86 €	41 014,36 €	756 411,22 €
RESULTAT	- 1 782,50 €	- 41 014,36 €	- 42 796,86 €
TOTAL CUMULE	- 1 782,50 €	- 44 153,65 €	- 45 936,15 €

Le Conseil Municipal valide le compte de gestion 2021 du budget de la Garenne à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET PARC LOCATIF.

Christian Aubert rappelle que la commune est propriétaire de 32 locatifs. En 2021, les recettes de fonctionnement ont suivi la tendance budgétée. Le revenu des immeubles réalisé est légèrement supérieur à celui établi de manière prévisionnelle. Les dépenses liées au compte 61 sont supérieures à celles envisagées, en raison notamment des travaux mis en œuvre par la commission Patrimoine. Ce que ce budget génère en termes d'excédent est reversé au budget principal, pour un montant de 90.000 euros. Le total des dépenses est donc de 136.538,02 euros, celui des recettes s'élève à 166.728,42 euros.

Les investissements commencent à être générés sur ce budget, notamment pour les travaux de la maison de Tillou et de l'îlot place Cail. Monsieur le Maire explique que ce budget paraît anormal dans la mesure où les acomptes de subventions pour les travaux réalisés sont plus importants que les dépenses effectuées en 2021. En 2022, cette proportion s'inversera.

Monsieur le Maire explique que le montant réalisé en charges de personnel correspond au personnel recruté auprès de l'Association Intermédiaire du Pays Mellois, pour la réfection des logements.

Après l'exposé des écritures et des résultats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le compte administratif 2021 du budget du parc locatif ainsi synthétisé :

	Recettes	Dépenses	Résultat 2021	Résultat 2020 reporté	Résultat cumulé 2021
Fonctionnement	166 728,42 €	136 538,02 €	30 190,40 €	8 605,36 €	38 795,76 €
Investissement	149 387,63 €	94 386,64 €	55 000,99 €	21 588,37 €	76 589,36 €
Résultats cumulés			85 191,39 €		115 385,12 €

Le Conseil Municipal valide le compte de gestion 2021 du budget du parc locatif à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Christian Aubert rappelle qu'à la fin de l'année 2019, le transfert de la compétence eau au syndicat 4B a été décidé. Les excédents figurant dans le service d'eau de la commune clôturé en 2019, ont fait l'objet d'écritures exceptionnelles à raison de 187 820.49 € en fonctionnement et 86 984.33€ en investissement.

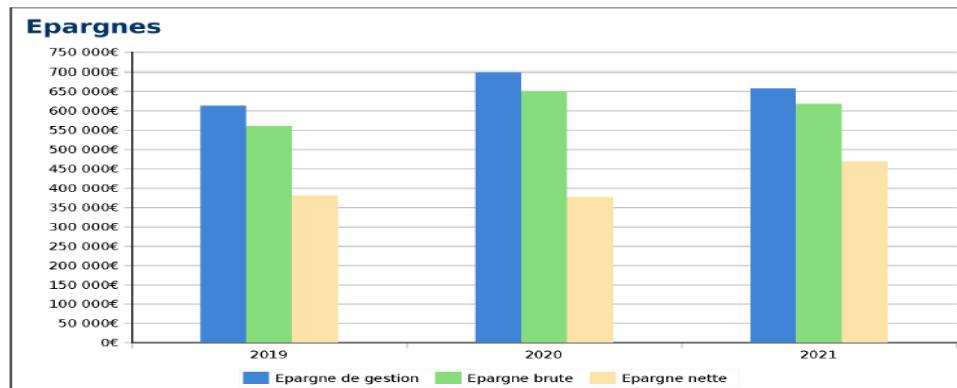
Puis il commente les écritures précisant notamment les points suivants

- Les recettes de fonctionnement liées aux charges de personnel comprennent le remboursement des arrêts maladie des agents et la participation de l'État pour les deux apprentis de la commune et l'agent VTA. Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 2,388 millions d'euros.
- Les dépenses de fonctionnement sont globalement contenues. Les charges de personnel sont en augmentation, notamment en raison des apprentis, du VTA et des salariés recrutés en remplacement d'agents malades (générant des recettes évoquées précédemment). Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 1,951 million d'euros. Interrogé par Marie Kohler sur l'importance du crédit affecté aux travaux de voirie, Christian Aubert répond que le marquage au sol a été confié à un prestataire en fin d'année 2021.
- Au sein du budget d'investissement, 1,428 million d'euros de dépenses d'équipements travaux ont été réalisés pour un budget projeté à près de 2 millions d'euros. Au total, 70% des investissements prévus ont été réalisés. Les dépenses correspondent à 1,715 million d'euros et les recettes s'élèvent à 2,184 millions d'euros. Un emprunt de 200.000 euros a été réalisé pour la 4ème tranche des travaux du château (100 000 €) et l'effacement de réseaux de la rue de la Justice et du Vieux Limort (100 000 €).

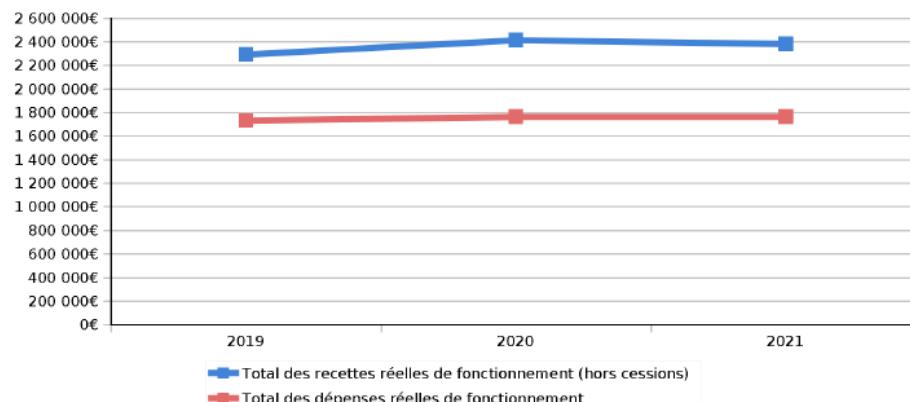
Plusieurs tableaux commentés par Christian Aubert et Monsieur le Maire, illustrent la situation de la commune :

LES EPARGNES

	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	2 291 229	2 414 696	2 388 325
Epargne de gestion	613 032	699 614	658 733
Epargne brute	560 671	650 364	618 488
Taux d'épargne brute (en %)	24,47 %	26,93 %	25,96 %
Epargne nette	380 510	376 504	468 737

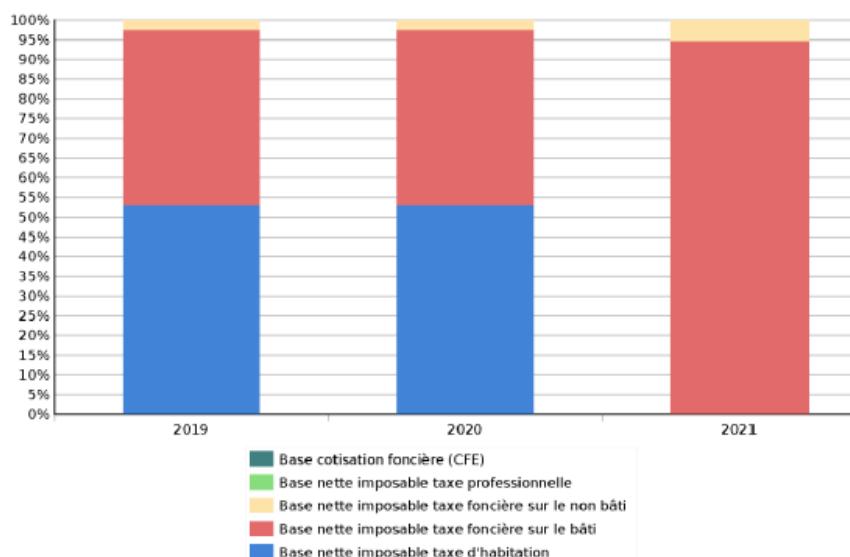


L'EFFET DE CISEAU

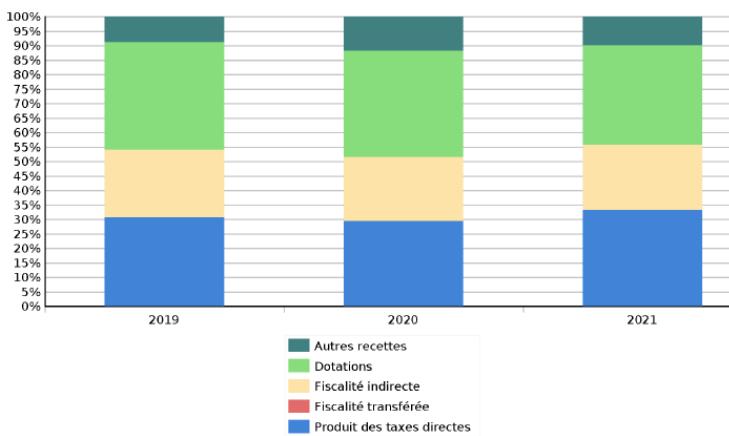


LA FISCALITE

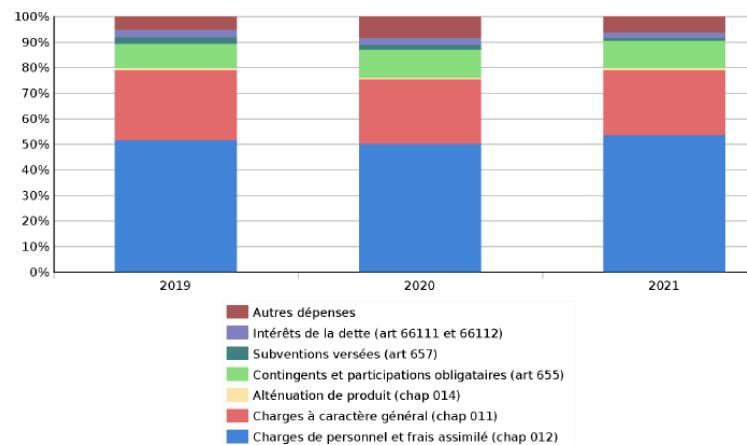
Bases



Répartition des recettes de fonctionnement

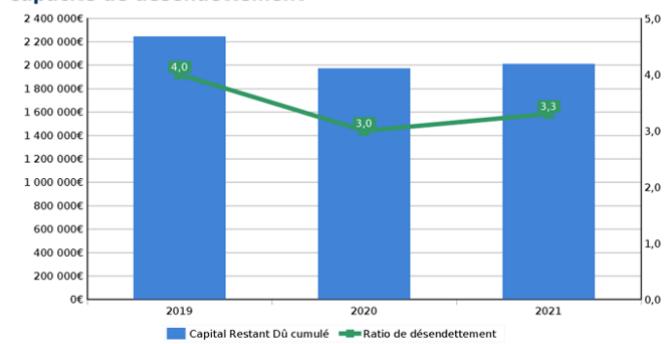


Répartition des dépenses de fonctionnement

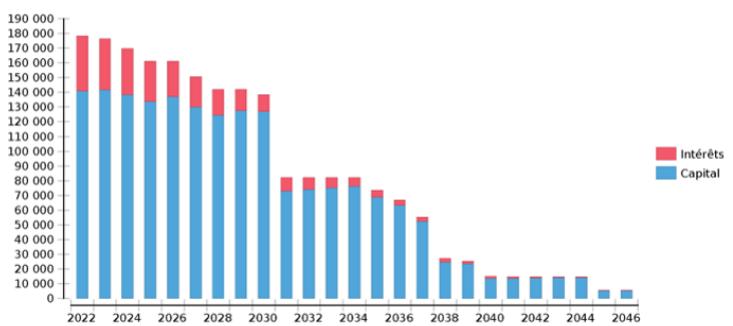


LE NIVEAU D'ENDETTEMENT

Capacité de désendettement



Flux de remboursement



QUELQUES RATIOS

(France métropolitaine)	Ratio 1 : Dépenses réelles de fonctionnement / population		Ratio 4 : Dépenses d'équipement brut / population €/h DGF	Ratio 5 : Encours de la dette / population €/h DGF
	€/h DGF			
CHEF BOUTONNE 2019	637 €		221 €	827 €
CHEF BOUTONNE 2020	650 €		255 €	726 €
CHEF BOUTONNE 2021	649 €		545 €	741 €
Communes ni touristiques, ni de montagne 2000 à 3500 hab.	655 €		317 €	629 €

En conclusion, les dépenses de fonctionnement de la commune sont maîtrisées et les dépenses d'investissement sont en augmentation. La situation financière générale est saine. La commune dispose de possibilités d'investir avec de l'autofinancement pour les exercices financiers à venir.

Monsieur le Maire ajoute que le budget de fonctionnement est peu maîtrisable, seul le budget des investissements peut être réellement contrôlé. Le taux des impôts communaux a été diminué en 2021. De nombreux investissements ont été réalisés à destination des agents de la commune et du parc informatique.

Christelle BIET évoque les éventuelles analyses par la DGFIP sur les taxes relatives aux logements vacants et à la ZRR pour les hébergeurs touristiques. Monsieur le Maire explique que l'exonération de la taxe foncière est en cours d'étude au niveau de la Communauté de communes. Un positionnement territorial doit être opéré. Pour prendre cette décision, il faut pouvoir en mesurer l'impact. Cette décision peut permettre de développer le tourisme au sein de la commune, mais l'impact financier de l'exonération doit être mesuré. Une étude de ce point sera réalisée pour qu'une décision soit prise avant le mois d'octobre 2022. Certaines communes souhaitent l'appliquer.

Après l'exposé des écritures et des résultats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le compte administratif 2021 du budget principal de la commune.

	ANNEE 2021	EXCEDENT 2020 REPORTÉ	TOTAL CUMULE
FONCTIONNEMENT			
Recettes	2 388 326,15 €	527 052,15 €	2 915 378,30 €
Dépenses	1 951 792,27 €		1 951 792,27 €
Résultat	436 533,88 €	527 052,15 €	963 586,03 €
INVESTISSEMENT			
Recettes	1 466 716,94 €	717 900,31 €	2 184 617,25 €
Dépenses	1 715 606,31 €		1 715 606,31 €
Résultat	-248 889,37 €	717 900,31 €	469 010,94 €
			1 432 596,97 €

Le Conseil Municipal valide le compte de gestion 2021 du budget principal de la commune à l'unanimité.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2022.

Monsieur le Maire indique qu'avant même le vote du budget primitif 2022, des dépenses d'investissement sont à valider. Ils représentent surtout des biens d'équipement évoqués lors de la réunion du 17 janvier.

Christian Aubert présente le dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide d'ores et déjà les investissements suivants :

- Achat d'un broyeur d'accotement chez Gonnin Duris de Sauzé-Vaussais à hauteur de 5.400 euros TTC.
 - Achat d'un camion de 12 tonnes avec grue appartenant à l'entreprise Griffault pour 54.500 euros TTC.
 - Achat à LP TENT de 3 tivolis de dimension 3x3 mètres et deux de dimension 6x3 mètres pour un montant de 10.250 euros TTC pour remplacer les tivolis actuels. Les anciens tivolis pourraient être vendus par la commune.
 - Réalisation d'un audit énergétique de la salle Raymond Quiard confiée à l'entreprise CEBI qui a déjà réalisé celui du centre culturel, à hauteur de 3.561,12 euros TTC.
 - Remplacement de 13 éclairages dans l'avenue de l'Hôtel de Ville par l'entreprise Delaire de Chef-Boutonne, pour un montant total de 14 190 euros TTC. Les éclairages enlevés de la Place Cail en lien avec le Plan lumière, seront repositionnés à Tillou pour un montant de 5.842,80€. Deux pavés bleus situés sur la Place Cail, seront remplacés pour un montant de 1 656 euros TTC.
 - Achat d'un ordinateur portable équipé du pack Office Pro auprès de Ric Collectivités de Sauzé Vaussais, pour un montant de 1.449,90 euros TTC.
 - Installation d'un compteur électrique au four à pain des Vaux par Enedis pour un budget de 1.331,28 euros TTC.
 - Remplacement d'un poteau d'incendie par Véolia, aux abords du lotissement de la gare, pour un montant de 1.945,30 euros TTC ;
 - Une étude géotechnique a été demandée par A2i, le cabinet d'architecte travaillant pour le schéma voirie de la commune. La qualité des sols doit être analysée avant d'envisager de rénover les revêtements.
- Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour ce projet. Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal décide de retenir la l'offre de l'entreprise CEBTP GINGER de la Crêche, s'élevant à 14.136 euros TTC.
- Réalisation de travaux confiés à l'entreprise Delestre, pour la mise en repos de la source centrale au château de Javarzay pour un montant de 2.359,20 euros TTC.

ÉGLISE DE TILLOU : AUDIT ET PLAN DE FINANCEMENT.

Christian Aubert annonce que la commission des finances a examiné la seule offre reçue au titre de l'audit de l'église de Tillou et propose de déclarer cette consultation infructueuse. Une nouvelle consultation va être lancée immédiatement.

RÉGULARISATION PATRIMONIALE DES LOCAUX DE L'EHPAD ACTUEL.

Monsieur le Maire présente ce dossier

Les bâtiments actuellement occupés par l'EHPAD « les 4 saisons », situés 29 rue du Dr Laffitte à Chef-Boutonne appartiennent à ce jour soit au CCAS, soit à la commune.

Le CIAS Mellois en Poitou achève la construction du nouvel EHPAD, qui va être habité par les résidents et agents, en fin d'année 2022.

Il est nécessaire de statuer sur la rétrocession des parcelles et bâtiments de l'ancien EHPAD à la commune.

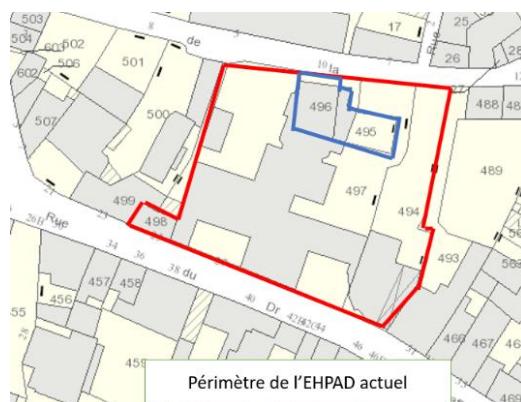
Dans la mesure où toutes les parcelles du CCAS, à l'époque de la construction, n'ont pas été rétrocédées en pleine propriété à la commune, il devient désormais nécessaire de le faire.

Il s'agit des parcelles cadastrées section AH numéros 495 et 496 dont l'acquisition est proposée à l'euro symbolique.

La commune, en qualité de propriétaire, aura donc ensuite la charge de la destination de ces bâtiments et de leur réutilisation et valorisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- *valide cette acquisition pour l'euro symbolique,*
- *confirme la prise en charge les frais d'acte occasionnés*
- *autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.*



ACHAT DU PARKING COTE NORD DU FUTUR EHPAD AU CIAS MELLOIS EN POITOU.

Dans le cadre de la construction du nouvel EHPAD par le Centre Intercommunal d'Action Sociale Mellois en Poitou, il a été convenu que le parking donnant sur la Rue de la Pirounelle serait cédé à la commune de Chef -Boutonne ainsi que la coque de la chaufferie créée par la commune (SPIC) pour les besoins du Lycée JF Cail (Région) et du nouvel Ehpad (CIAS) afin

- d'une part de réduire le montant de l'investissement pour l'EHPAD
- d'autre part permettre la constructibilité des terrains adjacents appartenant notamment à la commune.

Il convient de concrétiser ce projet par les achats correspondants.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- *Valide l'acquisition au CIAS Mellois en Poitou de :*

➤ *La zone de parking avec la bande longeant côté Est de l'Ehpad moyennant la somme de 175 000 €*

➤ *La partie en volume (représentant de 95 m² au sol) correspondant à la zone accueillant la chaufferie pour un coût total de 75.000 euros.*

Ces cessions représentent donc un coût global de 250 000 € pour la collectivité.

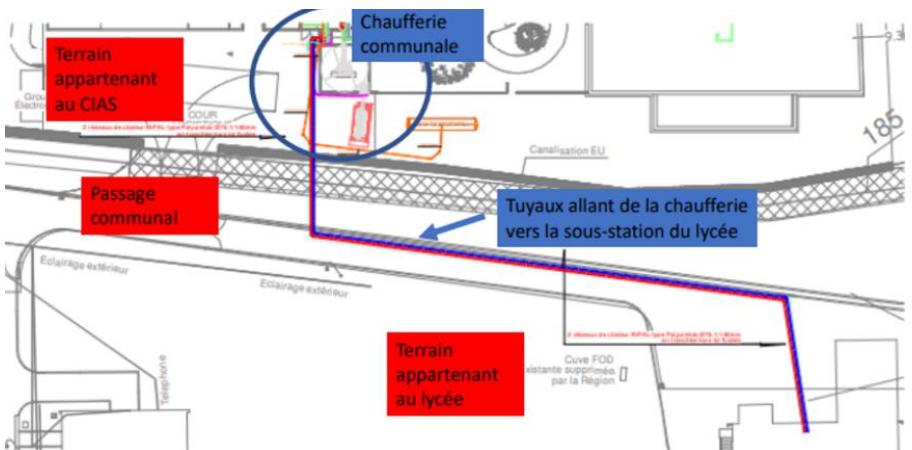
- *Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.*



CONVENTION DE SERVITUDES COTE SUD DU FUTUR EHPAD POUR LE RÉSEAU DE CHALEUR AVEC LE CIAS MELLOIS EN POITOU (POUR L'EHPAD) ET LA RÉGION POITOU-CHARENTES (POUR LE LYCÉE DES MÉTIERS JF CAIL).

Monsieur le Maire rappelle que le projet de chaufferie mutualisée entre l'EHPAD et le lycée, a été intégré sur le terrain de construction du nouvel EHPAD.

Une convention de servitude est nécessaire pour permettre à la commune (via le SPIC créé pour la vente d'énergie aux 2 bénéficiaires lycée et Ehpad) d'installer et d'avoir accès aux canalisations sur le terrain du lycée.



Après en avoir délibéré, la convention de servitude entre les trois entités est validée à l'unanimité par le Conseil Municipal, le Maire est autorisé à la signer.

CONVENTION AVEC LE CIAS MELLOIS EN POITOU POUR LIBÉRER LES LOCAUX DE L'EHPAD ACTUEL

Monsieur le Maire annonce que les travaux de l'EHPAD seront finalisés à la fin du mois de novembre 2022. Le déménagement sera réalisé au cours du mois de décembre 2022. L'objectif est que le CIAS libère les locaux avant le 31 mars 2023. Il n'existe pas de soulté financière. Les charges ne seront plus payées par le CIAS à compter de sa sortie définitive.

Après en avoir délibéré, les modalités de sortie sont validées à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire annonce que les élus sont invités à une visite de l'EHPAD le 2 avril 2022 à 11 heures.

BIENS SANS MAÎTRE — INTÉGRATION AU PATRIMOINE COMMUNAL.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2019 une procédure d'acquisition des biens sans maître a été initiée. Les biens dont la taxe foncière n'est pas payée depuis 5 ans et dont les propriétaires sont inconnus aux yeux de la commune deviennent des biens sans maître. La commune peut donc en devenir propriétaire sous certaines conditions. D'abord, un constat d'absence des propriétaires doit être réalisé. Des arrêtés ont été affichés devant les bâtiments concernés. Aucune manifestation n'a eu lieu durant les 6 mois suivants. Si la commune n'entame pas cette procédure, l'État devient propriétaire de ces biens.

L'usage réalisé par la commune de l'ensemble de ces parcelles est en cours de réflexion. Ce dispositif a engendré une réaction des propriétaires de deux parcelles à Tillou qui ont alors été vendues. Ces parcelles sortent donc du dispositif entamé par la commune.

Trois parcelles restent donc à incorporer dans l'actif de la commune. Si le Conseil Municipal valide cette intégration, un arrêté portant incorporation des biens sans maître devra être rédigé et envoyé au service de publicité foncière. Aujourd'hui, il existe un mouvement fort visant à développer ces procédures d'intégration par les communes.

Crézières 107 A 616 Fontaine 930m²



107 B372 Village d'Ouismes 412m²



Chef-Boutonne E323 Les Chenebeaux



Après en avoir délibéré, l'achat des parcelles sans maître est validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

PROJET ÉOLIEN DE LA FERME ÉOLIENNE DU FOURRIS - ENQUÊTE PUBLIQUE

Monsieur le Maire annonce qu'un avis doit être rendu sur le projet éolien de la ferme éolienne du Fourris, car ce site se trouve à moins de 6 kilomètres à vol d'oiseau de la commune de Tillou. Le projet concerne l'installation de 8 éoliennes, hautes de 180 mètres. Ce projet est développé par Volkswind, un groupe international allemand. La préfecture sollicite l'avis du conseil communautaire entre le 14 février et le 17 mars 2022. Le parc est situé à 800 mètres des habitations et présente des co-visibilités fortes avec le château de Melzéard. Il s'inscrit dans une zone de saturation visuelle.

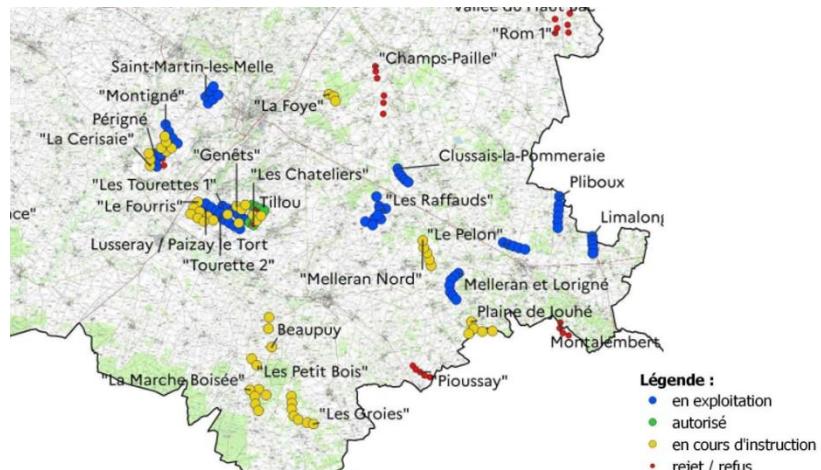
Compte tenu de la production éolienne déjà forte présente dans Mellois en Poitou, qui représente 15% de la production de la Nouvelle-Aquitaine, compte tenu de la densité déjà forte d'éoliennes dans ce secteur, compte tenu des préconisations du guide éolien du Mellois en Poitou qui exclut cette zone, compte tenu de l'avis défavorable de la MRAE et compte tenu de l'avis défavorable de Mellois en Poitou, il est proposé d'émettre un avis défavorable à ce projet.

Un élu déplore que ces projets soient toujours réalisés, malgré l'avis défavorable systématique des Conseils Municipaux.

Monsieur le Maire rappelle que l'État français insiste sur le besoin en énergies renouvelables. Les préfets sont soumis à une pression pour accepter ces projets. Actuellement, et de façon générale, quelle que soit la décision du Préfet, l'affaire est portée devant un tribunal. Ce tribunal étudie les règles légales et administratives et peut ne pas tenir compte de l'avis des Conseils Municipaux et du Préfet.

- *Compte tenu de la production éolienne déjà forte dans Mellois en Poitou (15% de la production de la Nouvelle Aquitaine et 33% de celle des Deux-Sèvres),*
- *Compte tenu de la densité déjà forte d'éoliennes dans ce secteur (17 déjà construites + 6 du parc des Châteliers + 9 en instruction),*
- *Compte tenu des préconisations du guide éolien de Mellois en Poitou, qui exclut cette zone,*
- *Compte tenu de l'avis défavorable de la MRAE,*
- *Compte tenu de l'avis défavorable de Mellois en Poitou,*

le projet éolien de la ferme du Fourris fait l'objet d'un avis défavorable à l'unanimité du Conseil Municipal.



PARC ÉOLIEN DES CHATELIERS DE TILLOU.

Claude Papot présente le dossier.

Il annonce un projet de modification du parcellaire pour le bail emphytéotique. Le chemin rural serait utilisé pour le passage des pales, contre une indemnisation de 300 euros et une remise en état intégrale.

Frédéric Wattebled s'étonne de la rédaction de la convention. À la lecture de la convention, il semble que l'entreprise se donne tous les droits. La convention vise à autoriser l'entreprise à utiliser le chemin communal pour les travaux, puis selon leur volonté pendant 20 ans. Les emprises peuvent être modifiées. Tous ces droits seraient alors acquis pour un montant de 300 euros et une remise en état du chemin. Il serait préférable qu'une autorisation de passage soit donnée à l'entreprise pendant les travaux d'installation et de désinstallation sur une zone précise.

Monsieur le Maire propose que la convention ne soit pas signée en séance et que les trois arguments soient rapportés à l'entreprise pour renégociation de la convention. Les demandes concernent la non-utilisation de la libre utilisation des parcelles, la réalisation d'un avenant en cas de modification de l'utilisation et l'augmentation de l'indemnité. Le Conseil Municipal valide cette proposition de report de décision dans l'attente de précisions.

VOIE DES AMMONITES : VALIDATION DU TRACE.

Monsieur le Maire rappelle le projet de ralliement de Chef-Boutonne à Melle avec la création d'un parcours de vélo. Ce tracé permettrait de réaliser un circuit.

Helen Ace présente le dossier.

Helen Ace explique que la voie actuelle de ralliement de Chef-Boutonne à Melle traverse la route D948. Ce passage présentait un problème de sécurité. Plusieurs solutions ont été envisagées. Un tracé a été défini et sera indiqué par le symbole de l'ammonite. Trois parcours seront proposés.

Pour Chef-Boutonne, 100 flèches d'indication semblent nécessaires.

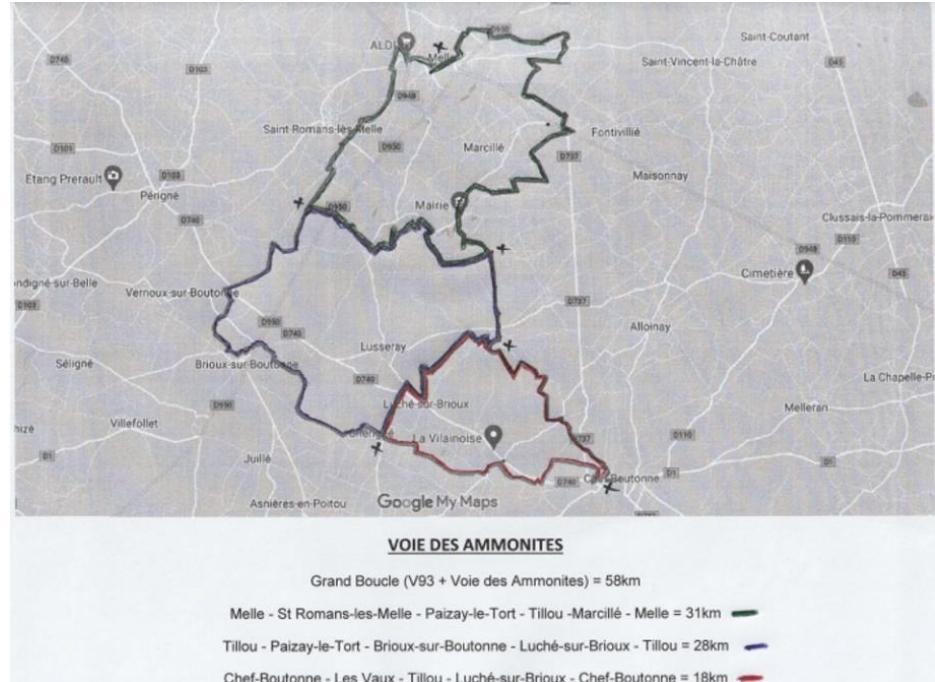


Le coût total du projet de la voie des ammonites s'élèverait à 4.900 euros.

Monsieur le Maire rappelle que chaque commune concernée par la voie des ammonites a validé le projet et prendra en charge les frais engendrés sur sa commune. Les coûts annoncés pourront être réévalués en fonction des prestataires.

Le projet peut être validé en l'état.

L'objectif est que ce projet soit mis en œuvre avant l'été 2022.



Après en avoir délibéré, le tracé et le coût de l'aménagement matériel nécessaire sont validés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

CONVENTION AVEC LE CCAS POUR LE SERVICE MOBILIBUS.

Marie-Claire Veque présente ce dossier.

Elle rappelle que tous les samedis matin, le minibus de Chef-Boutonne est conduit par les bénévoles au nom du CCAS. Il convient de signer une convention pour ce prêt.

Marie-Claire Veque annonce qu'au cours des 4 derniers mois, 69 passagers ont pris le minibus, soit une dizaine de clients habitués. Au total, 138 euros de tickets ont été vendus. Le minibus a parcouru 1.540 kilomètres.

Pour répondre à une question concernant l'aspect financier de cette opération, Monsieur le Maire explique que ce sujet concerne une convention différente passée entre le CCAS et les communes volontaires pour que ce service soit offert à leurs habitants respectifs. La commune sera néanmoins remboursée des frais de gasoil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la convention de prêt du minibus de la commune au CCAS dans le cadre du transport au marché le samedi matin ou pour toute autre opération ponctuelle.

AIDE À L'UKRAINE

Monsieur le Maire rappelle qu'au sein de la commune de Chef-Boutonne, plusieurs initiatives ont déjà été mises en place pour venir en aide à l'Ukraine. Plusieurs familles ukrainiennes sont déjà arrivées au sein de la commune. Les enfants seront prochainement inscrits à l'école.

La « Boutique Ephémère » a été mise à disposition du collectif encadrant l'accueil de ces familles pour faciliter leurs démarches de collectes de produits de base. Ce local sera concerné par des travaux de démolition dans quelques semaines. Un autre local pourra être mis à disposition du collectif si la situation s'inscrit dans la durée.

Le drapeau ukrainien a été mis en place sur le rond-point de la Liberté Place Cail et sur la façade de la mairie.

Le Conseil Municipal peut également proposer un soutien financier à une association d'État, FACECO, pour le peuple ukrainien. Le bureau municipal propose de verser une aide à hauteur de 2€ par habitant, soit un montant total de 5.400 euros.

Après plusieurs échanges concernant :

- Le coût pour les familles accueillantes avec suggestion par Christelle Biet, d'une aide du CCAS pour une intervention en termes de bons alimentaires auprès des commerces de Chef-Boutonne pour ces familles.
Monsieur le Maire confirme que le CCAS dispose de moyens pour mettre ce projet en place, indépendamment de l'aide versée à FACECO.
- Le fait qu'un budget soit voté pour venir en aide aux populations en Ukraine, alors que la Communauté de commune facture la cantine des enfants ukrainiens accueillis et scolarisés à Chef-Boutonne, est évoqué par Frédéric Wattebled. Monsieur le Maire précise que la question de l'exonération n'a pas encore été posée à la Communauté de communes. Le CCAS peut intervenir dans ce sens ponctuellement tout en respectant l'équité vis-à-vis des bénéficiaires d'aides sociales.
- Marie Kohler souligne que de nombreux moyens sont déjà mis en place. La situation risque de s'inscrire dans la durée et le don communal peut être réalisé plus tard. L'accueil des familles localement doit être accompagné en priorité. Selon elle, de nombreuses crises sont survenues ces dernières années et la commune n'est pas intervenue. Lorsque les dispositifs d'aide seront plus précisément installés et définis, la commune pourra réaliser un don plus pertinent.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Chef-Boutonne avait versé une aide financière suite au tsunami survenu en décembre 2004.

Il considère qu'aujourd'hui, les meilleures solutions humanitaires doivent être identifiées. Localement, la générosité et les initiatives se multiplient. Les difficultés financières se concentreront sur place pour venir en aide aux infrastructures d'accueil et de soins. De nombreux Ukrainiens resteront dans les pays limitrophes, dans l'espoir d'un retour prochain. Ces pays doivent être accompagnés. Localement, la commune est un facilitateur des initiatives. Elle ne doit cependant pas être égoïste en se limitant à une aide à destination des quelques familles sur place. La commune peut montrer l'exemple.

Monsieur le Maire rappelle que pour aider au mieux, il faut répondre aux demandes des bénévoles et ne pas penser à leur place. Le CCAS est l'outil idéal pour répondre aux besoins sociaux locaux. Il propose que le CCAS joue pleinement son rôle à titre individuel pour répondre aux demandes locales et d'attribuer une aide financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de verser une aide de 2€ par habitant soit 5 400 € contribuant ainsi au Fonds d'Action Extérieures des Collectivités Locales (FACECO) mis en place par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES.

Nicole Bettan évoque les 150 ans des usines de Melle, baptisé « Des usines à la campagne, les 150 ans du site industriel de Melle ». La première manifestation se tiendra durant les journées du patrimoine, jusqu'à la fin du mois d'octobre 2022. La date du 1^{er} octobre, est retenue pour réaliser une déambulation au sein de Chef-Boutonne, sur inscription, afin de retrouver en mémoire, les lieux fréquentés par Jean-François Cail. L'avenue de Limoges de Melle sera en partie nommée « Rue Jean-François Cail ». Une exposition sera réalisée par l'Association Cail dans la salle du château sur le sucre Cail.

Annie Gonnord annonce que la Commission Animation travaille sur le programme des animations. Certaines associations de quartiers ont été rencontrées. Un point sera réalisé lors de la prochaine réunion de la commission au mois d'avril 2022.

Marie-Claire Vêque annonce que la prochaine réunion du CCAS se tiendra le 13 avril 2022.

Sophie Robion annonce la stagiairisation d'une adjoint administrative principale 2^{ème} classe au service administratif.

Claude Papot annonce que les travaux sur la route de Brioux à Lussais se termineront dans la semaine à venir. Des arbres seront prochainement plantés à la Garenne de Javarzay afin de délimiter les parcelles. Les employés ont travaillé avec les bénévoles pour créer un massif. Derrière l'église de Tillou, le mur est en cours de réfection. Une intervention surviendra le 15 mars 2022 pour le changement des Velux de la maison Gontier. Suite à une sollicitation des agriculteurs, une battue administrative pour les corbeaux sera organisée prochainement en partenariat avec la DDT et le Lieutenant de louveterie.

Jean Waroux explique qu'une annonce plus élargie a été effectuée pour le recrutement d'un garde champêtre.

Christian Aubert annonce que la prochaine Commission Finances se réunira le 21 mars 2022 pour poursuivre les travaux de préparation des budgets communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire évoque divers sujets :

- Le Château de Javarzay ouvre ses portes le 19 Mars 2022.
Les associations Amis du Château de Javarzay et Cail et les élus le 22 Janvier, les chef-boutonnais les 3^{ème} et 4^{ème} week-end de Février, invités à une ouverture exclusive, ont répondu en bon nombre à ces invitations.
L'inauguration officielle a eu lieu le 5 mars.
- Le plan de l'étape du tour des Deux-Sèvres est présenté.
- Samedi 19 mars 2022 à 11 heures 30, une cérémonie de citoyenneté est organisée. La carte d'électeur est remise aux jeunes de la commune au cours de cette cérémonie en présence du délégué de l'administration (Daniel Neuillé) et du délégué du Tribunal (Claude Redien) ainsi que de Vanessa Magnan en charge des élections et des élus.
- La cérémonie des « Vœux décalés de la Municipalité » se tiendra le 1^{er} avril 2022 au Centre Culturel 18h30.
- Les bureaux de vote pour les élections présidentielles fermeront à 19 heures. Monsieur le Maire remercie les chef-boutonnais volontaires pour assister les élus en qualité d'assesseurs ou de scrutateurs.
- La commune a déposé plainte contre la personne qui avait marché sur le toit de l'église Notre Dame et était passée à travers endommageant ainsi le plafond. Les travaux de rénovation coûteront 4.200 euros !
- La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 11 avril 2022.

La secrétaire de séance
Angélique Boursier

Le Maire
Fabrice Michelet